

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE BERNADETTE ROCHE ET JEROME DALVERNY**

**CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE LA HAUTE ARDECHE**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU 17 JUIN 2019**

**31 500 € pour le canton**

8 subventions ont été attribuées par les élus de la majorité départementale en faveur des clubs et associations sportives du canton, au titre des Contrats sportifs départementaux 2019.

**Le Contrat Sportif Départemental est le dispositif central et unique de soutien aux associations sportives. Ces contrats ont pour vocation première le soutien à des projets associatifs entrant en cohérence avec les orientations politiques du Département.**

**En 2019, les Contrats Sportifs Départementaux (CSD) représenteront plus de 1 300 000 euros.**

Cette année, 285 dossiers complets ont été reçus, 246 ont été retenus.

Les Contrats Sportifs Départementaux bénéficieront à 56 138 Ardéchois dont :

35 116 pratiquants licenciés annuels,  
15 586 bénévoles ou dirigeants,  
3 527 pratiquants non-licenciés,  
1 909 pratiquants licenciés ponctuels.